

Prolifération des actes d'incivilité : le ras-le-bol

■ Crachats dans les rues, ordures jetées n'importe où, feux de signalisation jamais respectés, refus de payer les cotisations pour les charges de copropriété, dégradation du mobilier urbain... Les comportements inciviques agacent.

■ Société civile et sociologues appellent à la sensibilisation et à l'éducation pour le respect d'autrui et des lois.



Si vous êtes de la génération qui se faisait souvent reprendre par un «C'est ce qu'on t'as appris à l'école !», vous devez être certainement choqués par l'état de saleté des rues. Et particulièrement des trottoirs et des murs. Le crachat semble être devenu un sport national auquel s'adonnent tous les citoyens, femmes et hommes, jeunes et vieux. Au point qu'aujourd'hui, aussi bien dans les grandes artères de la ville que dans les quartiers populaires, il n'est plus possible de marcher sans faire quelques écarts pour éviter les crachements. Les murs, quant à eux, sont marqués d'urine. En effet, aujourd'hui au XXI^e siècle, malgré l'interdiction par les règlements municipaux, les citoyens, les hommes en général, n'hésitent pas à se

soulager dans la rue sous le regard des passants !

Les crachats et les déjections, tout comme les ordures, présentent un grand risque pour la santé publique. En effet, selon des sources médicales, «cela contribue à la prolifération de maladies dites sociales. C'est-à-dire des pathologies provoquées par les conditions de vie, la promiscuité, la saleté et le manque d'hygiène. Ces pathologies, en dépit des programmes sanitaires mis en place, résistent et demeurent difficiles à éradiquer».

Tout cela résulte du manque de civisme.

Selon Fatima Benkhadra Sbihi, présidente de l'association Afak, «le civisme désigne le comportement positif envers les collectivités publiques où on vit : quartier, ville, pays. Il est fondé sur un sentiment de responsabilité, des souhaits d'amélioration et des actions concrètes pour le bien

DES ÉLUS LOCAUX APPUIENT L'IDÉE D'UNE CHARTE DU CIVISME SUR LAQUELLE DOIVENT TRAVAILLER TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES, NOTAMMENT L'ÉTAT, LES PARTIS POLITIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

de celles-ci. Il est également fondé sur la conscience de ses droits et de ses devoirs, et sur le respect des conventions et des lois de ces collectivités. Le civisme est une pratique dynamique de la citoyenneté qui élève l'individu à la conscience de son rôle dans la société». Or aujourd'hui, à voir l'état des rues et de l'espace public, on peut dire malheureusement que le citoyen n'a pas conscience de ses droits

envers la société et qu'il est certain, souligne M^{me} Benkhadra, que «cette conscience a besoin d'être éveillée par une éducation précoce, par la sensibilisation et par le fait d'être constamment en alerte pour éviter les dérives et les régressions».

Et cela ne peut se faire, selon Mohsine Benzakour, sociologue, que «par l'éducation et l'enseignement de la citoyenneté. Car l'incivisme, qui se manifeste par plusieurs comportements inadaptés, s'explique par un manque de respect à autrui et à son environnement. Pour cela, l'éducation du citoyen, dès son jeune âge, doit mettre l'accent sur la notion de propriété aussi bien chez lui que dans l'espace public. Il faut développer cette notion et la placer dans un cadre esthétique. C'est ainsi que l'on peut empêcher le laisser-aller...».

Yasmine Chami, anthropologue et écrivain, appuie

ces propos. Pour elle, il faut apprendre au citoyen ce qu'est le rapport à l'autorité, à la loi et au bien public. Et d'ajouter que «le civisme est le produit d'un calcul rationnel par lequel le citoyen comme l'entrepreneur doivent retirer un bénéfice d'un comportement civique».

Une charte du civisme est peut-être nécessaire...

Selon M^{me} Benkhadra, «il faut inculquer la notion de responsabilité car l'incivisme dénote une indifférence, une absence du sens de la responsabilité de l'individu dans son comportement vis-à-vis d'autrui, vis-à-vis des biens et du domaine public, vis-à-vis de l'environnement».

Ce qui est notoire lorsque l'on observe l'état de nos rues. Et les comportements inciviques sont nombreux et diversifiés, selon la présidente de l'association Afak

Quelques comportements indécors...

L'incivisme se manifeste sous plusieurs formes et touche plusieurs domaines. A commencer par la circulation. Grand nombre de conducteurs ne respectent pas les règles du code de la route notamment les priorités et les limitations de vitesse, les feux de signalisation sont brûlés sans arrêt. Le stop n'est pas en reste. Le stationnement aux coins des rues et l'abus de klaxon causent des perturbations importantes de l'espace public. Par ailleurs, le domaine public est devenu une propriété privée de nombreux commerçants utilisent maintenant les trottoirs comme une extension de leurs magasins. De grandes

artères sont occupées aujourd'hui par des marchands ambulants causant des nuisances pour les habitants et de la concurrence déloyale pour les commerces structurés. Autre problème de l'espace public : la gestion défaillante des déchets. Les rues sont pleines d'ordures et parfois des terrains vagues deviennent des décharges sauvages. Et ce n'est pas toujours la faute des sociétés de nettoyage. Cette situation est aggravée par les urines, les déjections fécales et les crachats dans la rue. Les bousculades délibérées dans les moyens de transport public en particulier dans les autobus provoquant une gêne des femmes et autres jeunes filles... ■

.../... qui estime «qu'il serait fastidieux de les énoncer. Elles ont des répercussions négatives, à la fois sur notre qualité de vie et notre bien-être, et sur le développement du pays. A titre d'exemple, le non-respect du code de la route met nos vies en danger et démontre notre incapacité à respecter les lois et les règlements ; le non-respect de l'environnement nuit à notre santé et dégrade notre patrimoine naturel. C'est grave, pour un pays qui mise sur le tourisme et les investissements étrangers, d'offrir le spectacle de conducteurs qui ne s'arrêtent pas au feu rouge ou d'une ville sale dont les habitants sont incapables de gérer leurs ordures, portant ainsi atteinte à l'hygiène et à la santé publique». Selon le sociologue Mohssine Benzakour, «ne pas payer ses impôts ou encore refuser de payer le syndicat de son immeuble sont également des actes inciviques reflétant l'absence de responsabilité et d'adhésion à son environnement et plus globalement à la société».

Les comportements inciviques ne sont pas l'apanage d'une certaine catégorie de citoyens. En atteste la présence dans certains quartiers huppés de Casablanca de terrains vagues faisant office de décharge sauvage pour les détritus et autres ordures ménagères. Les adultes, femmes et hommes, et les enfants, tous sont auteurs d'actes relevant de l'incivisme. C'est pourquoi la problématique de la propreté de la ville est avant tout l'affaire de tous, citoyens, pouvoirs publics et élus locaux. Pour Yasmine Chami, «il est important que les représentants de l'Etat se rappellent de leur mission d'utilité publique et de sa portée éthique. Sans doute, le travail de sensibilisation doit commencer par là». Ce qui, selon des sociologues,

appelle à la mise en place d'une charte du civisme fixant les principes fondamentaux de la vie en communauté basés sur le respect de l'autre et de l'environnement, sur la responsabilité des uns et des autres ainsi que de la conscience des droits et devoirs civiques. Ce qui permettra aux citoyens, d'une part, d'avoir un sentiment d'adhésion, et, d'autre part, d'apprendre à concilier entre la liberté individuelle et le bien et l'intérêt de la collectivité. L'idée de la charte du civisme a également été avancée par l'association Afak qui souligne qu'à ces principes fondamentaux, le contenu de la charte peut varier selon les quartiers, les régions et les populations afin d'en optimiser l'apport en vue de limiter la désobéissance civique.

De leur côté, des élus locaux appuient l'idée d'une charte du civisme sur laquelle doivent travailler toutes les parties concernées, notamment l'Etat, les partis politiques et la société civile. Car, se plaignent-ils, «dès que l'on évoque le manque de civisme des citoyens et ses répercussions sur l'espace public, ce sont principalement les élus locaux qui sont pointés du doigt. On nous reproche de ne rien faire, de ne pas sensibiliser les citoyens. Il est à signaler que des actions sont réalisées sur le terrain, peut-être restent-elles limitées dans le temps et dans l'espace, mais il faut noter que le comportement du citoyen et sa perception de ses droits et devoirs civiques posent problème. Le citoyen n'est que très peu impliqué dans l'intérêt et le bien de la collectivité... Et pour remédier à cela, il faut agir au niveau de écoles, via l'éducation des enfants, en vue d'en faire de bons citoyens»... ■

AZIZA BELOUAS

«S'il y a nécessité de convaincre par l'éducation et la sensibilisation, il y a également nécessité de contraindre par la sanction»

■ L'association est en train de mener une grande enquête sur le civisme.



Fatima Benkhadra Sbihi

Présidente de l'association Afak

Les comportements inciviques ne sont pas l'apanage des personnes vivant dans la misère

Créée en 1995, par feu le professeur Abderrahim Harrouchi, l'association Afak, civisme et développement, a choisi de s'investir dans l'éducation à la citoyenneté, la promotion du civisme et de la démocratie sans lesquels notre pays ne peut espérer connaître un réel développement. Et pour promouvoir des attitudes citoyennes favorables au développement et à l'émergence d'une culture du civisme, l'association mène régulièrement des campagnes de sensibilisation ciblant la population, les décideurs et les pouvoirs publics. Les objectifs sont essentiellement la participation à l'éducation civique des enfants et des jeunes, la promotion des comportements favorables dans les domaines du civisme et des droits de l'homme, de l'économie, de l'environnement et de la santé, l'aide à réhabiliter des valeurs éthiques et morales telles que l'honnêteté, la tolérance, la solidarité, l'étude et l'analyse de tout phénomène de société pouvant avoir un impact négatif sur le développement, la préservation de l'environnement, l'hygiène et la pro-

tection de la santé, l'éducation à la citoyenneté et la promotion du civisme et enfin l'éducation pour le développement et la promotion d'une culture de la qualité. Sa directrice, Fatima Benkhadra Sbihi, revient sur le travail de l'association et les actions à mener pour promouvoir le civisme

■ Comment définissez-vous le civisme et l'incivisme ?

Le civisme est une pratique dynamique de la citoyenneté qui élève l'individu à la conscience de son rôle dans la société. Si la citoyenneté exprime la condition de citoyen qui jouit, dans l'Etat dont il relève, de droits civils et politiques, le civisme exprime, quant à lui, la condition du citoyen conscient de ces droits mais également des devoirs qui en découlent. Mais cette conscience a besoin d'être constamment en alerte pour éviter les dérives et les régressions. Le civisme n'est pas le savoir-vivre ou les civilités, même si l'un comme l'autre conditionne la qualité

de vie dans une société.

Les civilités relèvent du respect d'autrui dans le cadre des rapports privés : dire bonjour, céder la place à une personne âgée, éviter le langage grossier... Autant de comportements qui deviennent rares, ce qui est regrettable.

■ Comment peut-on expliquer les comportements inciviques des citoyens ?

La première explication qui tombe sous le sens est le manque d'éducation. « On ne naît pas citoyen, on le devient par l'éducation ». Celle-ci échoit en premier lieu à la famille puis à l'école. Or, on assiste à la démission de l'une et à la faillite de l'autre, ce qui se traduit par une perte des valeurs et par la montée de l'individualisme.

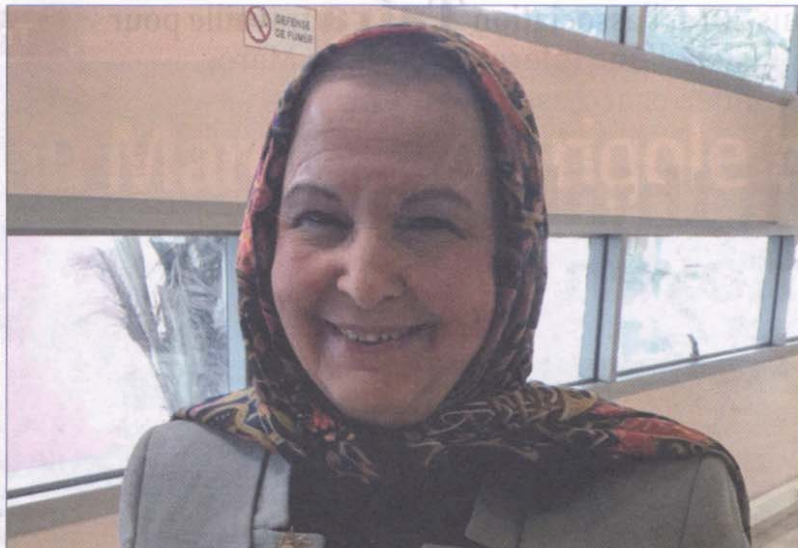
Les comportements inciviques se retrouvent dans toutes les classes sociales. On peut expliquer certains comportements inciviques par la frustration. Il en est ainsi des actes de vandalisme par exemple, mais les comportements inciviques ne sont pas l'apanage des catégories de personnes vivant dans la misère ou marginalisées. Les nantis ayant bénéficié d'éducation et de formations poussées ne vont peut-être pas uriner ou cracher dans la rue, mais ils ne se gêneront pas pour jeter leurs papiers, gobelets et mégots, ou pour stationner en deuxième file avec ce que cela crée comme désordre et peut créer comme violence.

■ Afak est très impliquée dans cette problématique. Avez-vous une étude de terrain actuelle ?

Des études de terrain, Afak en a fait plusieurs et en a publié les résultats qui ont d'ailleurs servi de base à d'autres investigations sur le civisme et surtout l'incivisme, et dont l'avancée est pour le moins inquiétante.

Actuellement, l'équipe de Afak travaille sur le dépouillement des résultats de focus groups qui vont servir de matière première pour l'élaboration des messages de l'année en cours.

Parmi les axes abordés et qui ont suscité un grand intérêt parmi les quatre groupes composés d'universitaires, de commerçants et d'artisans, d'enseignants et de cadres, figurent les questions relatives aux formes que prend



La corruption a érodé la confiance vis-à-vis de toute forme de pouvoir

l'incivisme, et elles sont nombreuses ; les causes de l'incivisme, imputées entre autres aux difficultés que rencontre le citoyen dans sa vie, quel que soit son statut, au travail, dans les moyens de transport défaillants, dans ses rapports avec l'administration et enfin comment modifier les comportements et développer le civisme.

■ Peut-on savoir quelles sont les actions de l'association Afak pour promouvoir le civisme ?

Afak a fait de la nécessité de l'éducation et de la sensibilisation au civisme et à la citoyenneté l'objet de sa mission. Et ceci à la fois pour la qualité de vie dans notre société et pour le développement de notre pays. Elle y consacre des messages radio sur sept chaînes, cinq jours sur sept, des actions de terrain, des affiches et des publications destinées à l'éducation des enfants, et d'autres destinées à la sensibilisation des adultes.

Effectivement, Afak est très impliquée dans cette problématique qui est dans son ADN et pour laquelle elle déploie des moyens divers qu'elle adapte aux catégories ciblées et aux circonstances. Ainsi, outre les messages radio, bien connus aujourd'hui, Afak procède à des actions de terrain, telles que la Caravane de la citoyenneté. Elle produit des affiches de sensibilisation, telles que la liste du SMIC (Socle minimum incompréhensible du civisme) qui comporte

les dix principes de base du civisme et qui a connu une large diffusion. Elle édite des publications destinées aux enfants, telles que le passeport du petit citoyen, qui prépare l'enfant à ce grand voyage que représente l'avenir. Enfin, Afak a développé et distribué la mallette pédagogique destinée au préscolaire.

Par ailleurs, les événements nationaux, politiques ou religieux donnent lieu à des actions spécifiques. Il en est ainsi des élections qui donnent lieu à une sensibilisation à l'importance du vote dans une démocratie. De même pour les comportements d'hygiène et de sécurité qui s'imposent lors de Ramadan, de Aid Al Adha et de Achoura.

En plus des études classiques par focus groups et l'administration directe de questionnaires, Afak est en train de digitaliser ses études et enquêtes. Les réseaux sociaux, ainsi que son site Web vont permettre d'administrer des questions, à la fréquence souhaitée, avec un ciblage précis et pour un retour instantané. Les retours à chaud, surtout s'agissant de problèmes d'actualité, donneront le poulx de notre société et les résultats en seront partagés à travers le site Web de Afak.

■ Outre la société civile, quelles sont les actions que peuvent mener les pouvoirs publics et les élus ?

L'apport de la société civile n'est plus à prouver. Les 130 000 ONG, couvrant tous

les secteurs de la vie sociale, rendent des services énormes à la collectivité. Toutes n'ont pas les mêmes moyens, toutes ne sont pas médiatisées, mais elles répondent aux besoins basiques des laissés-pour-compte et comblent, comme elles le peuvent, les failles du service public. D'ailleurs, l'implication des citoyens dans ce genre d'organisation est un devoir civique qui devrait revêtir l'ampleur qu'il connaît dans les démocraties.

De leur côté, les pouvoirs publics et les élus qui sont au service de la collectivité, ont, outre leurs obligations afférentes à la sécurité et au fonctionnement du service public, un rôle à jouer dans l'éducation des populations. Cette mission nécessite des vertus qui, pour le moment, font défaut. La corruption, devenue endémique, a érodé la confiance vis-à-vis de toute forme de pouvoir. L'exemplarité des pouvoirs publics et des élites également est fondamentale pour imposer le respect de la loi, sans quoi il n'y a pas d'Etat de droit. Le civisme des pouvoirs publics, c'est la bonne gouvernance, la transparence, l'efficacité. S'ils ne les respectent pas, ils sont inciviques, donc non crédibles, et ainsi impropres à officier.

Le Maroc n'est pas un désert institutionnel. Il a des institutions qui n'ont rien à envier aux autres démocraties, des lois dont l'archaïsme recule de réforme en réforme, accompagnant l'évolution des mentalités. Que reste-t-il à

faire, sinon former et éduquer les ressources humaines censées animer cet édifice ?

■ Outre l'Etat, quel est le rôle des élus locaux ?

Dans cet édifice, les élus locaux ont une place à part dans l'action sur les comportements inciviques, en raison de leur proximité avec la population et de leur perception directe des problèmes. Pour ce faire, ils ont un pouvoir réglementaire et un budget. Il faut seulement de la compétence, de l'implication et un peu d'imagination pour trouver des solutions aux pratiques inciviques.

Ils pourraient s'inspirer de ce qui se pratique ailleurs, comme par exemple mettre à la disposition des citoyens vigilants une plateforme téléphonique avec un numéro vert gratuit, géo-localisable pour la rapidité de la transmission et par voie de conséquence de l'intervention. Ainsi, pourront être signalés les problèmes de propreté (amoncellement d'ordures...), de voirie (chaussée défoncée, panneaux endommagés...). Un site Internet (ou application) peut également être mis à disposition pour signaler les anomalies sur la voie publique.

Par ailleurs, pour encourager et garantir la cohabitation citoyenne, les élus ont les pouvoirs nécessaires pour créer des brigades vertes et veiller à leur formation de force tranquille, destinées à la surveillance et à la prévention des agissements nuisibles. Ils ont également le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires pour les actes de vandalisme, de destruction de mobilier urbain ou son usage intempestif, de manque de respect de la propreté des plages et des espaces verts....

S'il y a nécessité de convaincre par l'éducation et la sensibilisation, il y a également nécessité de contraindre par la sanction, une sanction graduée, mais appliquée avec fermeté, ce qui nécessite la volonté de l'appliquer.

En somme, l'aspiration à l'instauration du civisme invite tous les acteurs à s'impliquer. Outre la famille, l'école, les partis politiques, les pouvoirs publics et les médias, les citoyens en général et les élites en particulier ne doivent pas perdre de vue que pour aspirer à un mieux-être général, il faut sortir de son cocon de confort et s'investir dans l'action associative.

PROPOS RECUEILLIS PAR A.B.